

Thème : Optimiser la rentabilité du cabinet

Date : Mercredi 25 septembre 2024 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat **Niveau : 1**

Objectifs :

- *Se poser les bonnes questions ; savoir élaborer un budget prévisionnel, maîtriser le calcul de son seuil de rentabilité, se fixer des objectifs.*

Méthodes mobilisées :

🔗 **Programme :**

L'analyse économique
Le budget prévisionnel
Savoir calculer son seuil de rentabilité
Les charges fixes
Les charges variables
Le calcul
Le coût de revient
Le point mort
Se fixer des objectifs
Les ratios
La méthode SMART

🔗 **Moyens pédagogiques :** Cas pratique, conférence avec échanges interactifs et remise d'un support pédagogique lors de la séance.

🔗 **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Nadine SERRES, Directrice de la formation à l'ANAFAGC

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.a.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.